

## DÉLIBÉRATION

### du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne Sud

Séance du 8 mars 2022

#### Délibération n°2022-009 : Répartition disciplinaire des supports concernés par le repyramidage des postes d'enseignants chercheurs

Le conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 dite Loi Programmation de la Recherche, notamment l'article 4 ;

Vu le décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés la répartition disciplinaire des supports de postes d'enseignants-chercheurs concernés par le repyramidage suivante :

Au titre de l'année 2021 :

- 1 support en section CNU 01 (Droit privé et sciences criminelles)
- 1 support en section CNU 06 (Sciences de gestion et du management)

Au titre de l'année 2022 :

- 1 support en section CNU 02 (Droit public)
- 1 support en section CNU 62 (Énergétique, génie des procédés).

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 16  
Membres représentés : 3

Suffrages exprimés : 19

- Pour : 19
- Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

*Visa de la Présidente*

*Virginie DUPONT*

Document en annexe : -

